

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 18 octobre 2021

Délibération n° CP-2021-0892

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Caluire-et-Cuire

Objet : Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé 65 quai Clémenceau appartenant à la société civile immobilière (SCI) 1421

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire élu(e) : Fatiha Benahmed

Affiché le : mardi 19 octobre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue).

Commission permanente du 18 octobre 2021**Délibération n° CP-2021-0892**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Caluire-et-Cuire

Objet : Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé 65 quai Clémenceau appartenant à la société civile immobilière (SCI) 1421

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Dans le cadre de la politique tendant à favoriser la production de logements sociaux dans les communes déficitaires, la Métropole de Lyon envisage l'acquisition d'un immeuble situé à Caluire-et-Cuire 65 quai Clémenceau, édifié sur un terrain cadastré AM 11 pour une superficie de 1 373 m², ledit immeuble appartenant à la SCI 1421.

II - Désignation du bien

Il s'agit d'un ensemble immobilier comprenant 2 bâtiments, dont un sur rue et un sur cour, 10 logements dont 3 vacants ainsi que 14 places de stationnement.

III - Projet

Aux termes du compromis qui a été établi, la Métropole acquerrait ledit bien au prix de 1 590 000 €, bien cédé partiellement occupé.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre d'une mise à disposition par bail emphytéotique d'une durée de 65 ans au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat en vue de la réalisation d'une opération de logement social visant à la création de 10 logements, dont 7 logements en mode de financement prêt locatif à usage social (PLUS) pour une surface utile de 367,85 m² et 3 logements en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) pour une surface utile de 70,69 m².

Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3507 du 13 mai 2019 qui prévoit, notamment, de poursuivre le développement de l'offre des logements sociaux sur Caluire-et-Cuire qui en compte 18,70 %.

Vu les termes de l'avis domanial de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) le 25 mars 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 1 590 000 € d'un ensemble immobilier cadastré AM 11 pour une superficie de 1 373 m², situé 65 quai Clémenceau à Caluire-et-Cuire et appartenant à la SCI 1421, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social (y/c foncier) - individualisée le 25 janvier 2021 - pour un montant de 40 000 000 € en dépenses, sur l'opération n° OP14O7868.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 21 - comptes 2111 et 21321 - fonction 552, pour un montant de 1 590 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 19 590 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211018-264313-DE-1-1 Date de télétransmission : 19 octobre 2021 Date de réception préfecture : 19 octobre 2021
